



DESCRIPTIF DES MODALITES DE PERSONNALISATION D'ACCES A LA FORMATION

ÆSCULAPE

ECOLE LIBRE DE NATUROPATHIE

Réception des demandes de dossier de candidature tout au long de l'année pour la rentrée de septembre

Envoi ou téléchargement des dossiers de candidature tout au long de l'année

Réception des dossiers de candidature de janvier à septembre. Les candidats sont informés par écrit de la réception de leur dossier, par le secrétariat.

Vérification par le secrétariat de la conformité de toutes les pièces demandées :

- Dossier de demande d'inscription dûment complété et signé,
- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation manuscrite,
- 1 photo d'identité récente,
- Copie des diplômes (baccalauréat ou équivalent, études supérieures),
- Copie d'une pièce d'identité valide.

En cas de non-conformité, les candidats sont informés par écrit et invités à envoyer les pièces manquantes ou non-conformes.

Examen des dossiers de candidature et pré-sélection (à distance).

Par la Direction dans le mois qui suit la réception du dossier complet.

- Vérification de l'âge minimum requis,
- Candidat titulaire du baccalauréat ou équivalence (niveau IV ou UE),
- Avoir déjà consulté un naturopathe à titre personnel,
- Vérification de l'adaptation du candidat à la formation (motivations, expériences, existence d'un projet professionnel à l'issue de la formation),
- Identification d'une éventuelle reconnaissance de handicap.

Notification de refus ou d'ajournement, motivée.

OU

Convocation à un entretien individuel et test d'entrée.

Dans le mois qui suit l'acceptation du dossier de candidature.

Appel téléphonique par le service administratif pour prise de rendez-vous.



ÆSCULAPE

ÉCOLE LIBRE DE NATUREPATHIE



Entretien individuel oral (durée 1 heure) + test écrit d'entrée (durée 45 minutes) comportant des questions sous forme de QCM.

En présence du candidat sur Aix-en-Provence ou en visioconférence, par le directeur de la formation.



Sélection des candidats basée sur les résultats de l'entretien individuel et du test d'entrée écrit, la compréhension écrite et orale du français et vérification de l'existence d'un projet professionnel à l'issue de la formation par la direction dans les 30 jours qui suivent.



Notification de refus ou d'ajournement, motivée.

OU

Notification écrite d'acceptation et envoi des documents contractuels (contrat, règlement intérieur) via la plateforme Yousign.



Validation de l'inscription du candidat après réception du contrat de formation et de ses annexes signées par le candidat et du règlement de l'acompte (encaissé après le délai légal de rétractation de 14 jours).
Par le secrétariat.